



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

EN BREF – EN BREF- EN BREF- EN BREF- EN BREF

## Inauguration du nouveau système de chauffage au bois au home du Devens à Saint-Aubin

### **Fort développement de cette énergie renouvelable dans le canton de Neuchâtel**

La chancellerie d'Etat communique :

L'Etat de Neuchâtel poursuit sa stratégie visant à remplacer le chauffage au mazout de ses bâtiments par des énergies renouvelables. Exactement deux ans après l'inauguration du chauffage au bois à distance de La Brévine, chauffant entre autres le centre d'entretien routier, c'est aujourd'hui au tour du home du Devens, à Saint-Aubin, de se libérer d'un agent énergétique venant d'outre-mer pour privilégier les ressources des forêts environnantes.

#### **Volonté politique du Canton de Neuchâtel**

En automne 2005, la chaudière principale à mazout datant de 1987 est tombée définitivement en panne et a dû être remplacée de toute urgence, mais à titre provisoire: Les services cantonaux des bâtiments et de l'énergie, en collaboration avec la Commission Bois-Energie Lignum (COBEL) et les exploitants du Devens ont mené une réflexion globale concernant la mise en place d'une installation de chauffage au bois.

Ce projet a pu voir le jour grâce à la volonté politique du Canton de Neuchâtel, à un partenariat d'approvisionnement réunissant le Service cantonal des forêts et la Paroisse Temporelle de Saint-Aubin, ainsi qu'à l'aide financière octroyée par la Fondation du centime climatique qui soutient les projets visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

#### **Substitution à environ 45.000 litres de mazout par an**

La nouvelle installation du Devens utilisera environ 600 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois provenant pour un tiers des forêts de l'Etat et pour deux tiers de celles de la Paroisse Temporelle de Saint-Aubin. Le bois sera décheté et entreposé dans le nouveau hangar forestier de la Paroisse Temporelle situé à 100 mètres du Devens.

Ce chauffage à distance au bois permettra de substituer environ 45.000 litres de mazout et de supprimer l'émission de 120 tonnes de CO<sub>2</sub> par année. La chaudière de 150 kW et le silo de 75 m<sup>3</sup> sont implantés dans un bâtiment du domaine qui a profité de ces travaux pour être assaini. Une conduite de chaleur à distance relie la chaudière à bois à une sous-station principale qui alimente les différents consommateurs du Devens. L'ensemble

de ces travaux ont été exécutés par des entreprises de la région, excepté le système producteur de chaleur au bois.<sup>2.</sup>

### **300 chaudières pour 2.600 maisons dans le canton de Neuchâtel**

Apparu dès la fin des années 70 en utilisant d'abord des plaquettes forestières, le chauffage automatique à bois a connu un fort essor dès les années 2000, accentué encore davantage par l'apparition du chauffage automatique à granulés de bois. Actuellement, plus de trois cent chaudières fonctionnent dans le canton pour couvrir l'équivalent des besoins de chaleur d'environ 2.600 maisons individuelles. Les granulés sont surtout utilisés dans de petites installations, tandis que les plaquettes couvrent les besoins de grands immeubles ou de réseaux de chaleur à distance. La taille de la chaudière du Devens correspond assez précisément à la moyenne de toutes les chaudières à plaquettes installées dans le canton.

L'Etat ne se limite pas à appliquer une stratégie de développement de l'énergie du bois pour ses propres bâtiments, mais fixe également des objectifs de cette énergie pour l'ensemble du canton. Entre les forêts neuchâteloises et l'industrie du bois, il est encore possible de doubler la quantité d'énergie du bois par rapport à ce qui était utilisé en 2005. A terme, c'est près du 15% des besoins thermiques du canton qui pourraient être couverts par l'énergie du bois. Cette proportion pourrait même doubler lorsque le parc immobilier du canton aura bénéficié d'assainissements énergétiques, une autre mesure prioritaire de la politique cantonale.

Neuchâtel, le 18 septembre 2007